

Séance du 13 septembre 2021

Monsieur Christophe Longchamp, Président, ouvre la séance à 20h00, en l'Eglise de Chavannes-le-Veyron.

Il prend une photo de l'emplacement de l'assemblée, qui sera envoyée aux autorités sanitaires cantonales, en cas d'éventuelles contaminations, et supprimée d'ici 14 jours.

1. Appel
2. Approbation des procès-verbaux de la dernière séance
3. Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)
4. Préavis 02/2021 - Arrêté d'imposition 2022 à 2026. Rapport de la commission de gestion et finances. Discussion/adoption
5. Préavis 03/2021 – Acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et les servitudes sur propriétés communales, autorisation de plaider et compétences financières à la Municipalité pour la législature 2021-2026. Rapport de la commission de gestion et finances. Discussion/adoption.
6. Election d'un/e délégué/e pour l'association intercommunale « ASICOVV »
7. Election d'un/e délégué/e et d'un/e suppléant/e pour l'association intercommunale « AJERCO »
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles

1. Appel

18 membres sur 38 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Jasmin Briand, Claire David Horisberger, Martine Debétaz, Nadine Rochat, Maryse Vanbeneden et Julie Zimmermann et Messieurs Nicolas Bettens, Philippe Caillat, Romain Cellery, Jean-Louis Fuchs, Jérôme Fuchs, Jérôme Hartmann, Roger Longchamp, Jean-Louis Steffen et Didier Vanbeneden. Sont absents : Mesdames Janine Bettens, Mélanie Caillat, Anne David, Juliette David et Monsieur Marc David.

Monsieur Gaël Mancino a quitté la commune.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Les procès-verbaux de la séance du 7 juin sont approuvés à l'unanimité.

3. Assermentations de nouveaux membres

Aucune

4. Préavis 02/2021 - Arrêté d'imposition 2022 à 2026. Rapport de la commission de gestion et finances. Discussion/adoption

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, présente le préavis 02/2021. La Municipalité a pris la décision de maintenir le taux d'imposition à 75%, jugeant que les comptes communaux se portent bien.

La commission de gestion et finances, composée de Madame Sylvie Vial-d'Aumeries, rapporteur, Madame Rosemarie Fuchs et Monsieur André Horisberger, s'est réunie le 31 août 2021 pour étudier le préavis 02/2021, en présence de la boursière, Madame Evelyne Baumann.

La Commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le-Veyron de décider :

- D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026 tel que présenté par la Municipalité, soit un taux d'imposition sur le revenu et la fortune, sur le bénéficiaire et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers de 75.0% de l'impôt cantonal de base.

Le préavis 02/2021 et le rapport de la commission de gestion et finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

5. Préavis 03/2021 – Acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et les servitudes sur propriétés communales, autorisation de plaider et compétences financières à la Municipalité pour la législature 2021-2026. Rapport de la commission de gestion et finances. Discussion/adoption.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, présente les trois points du préavis 03/2021.

La commission de gestion et finances, composée de Madame Sylvie Vial-d'Aumeries, rapporteur, Madame Rosemarie Fuchs et Monsieur André Horisberger, s'est réunie le 31 août 2021 pour étudier le préavis 03/2021, en présence de la boursière, Madame Evelyne Baumann.

Après avoir constaté que les autorisations demandées sont identiques à celles accordées pour la législature 2016-2021, la commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le-Veyron de décider :

1. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale valable pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'article 4, chiffre 6 et 6bis de la Loi sur les communes, de statuer sur l'acquisition et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et les servitudes sur propriétés communales, jusqu'à hauteur de CHF 25'000.- par cas mais au plus CHF 50'000.- par législature tant pour les aliénations que pour les acquisitions.
2. D'accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, une autorisation générale de plaider ceci conformément aux dispositions de l'art. 4, chiffre 8, de la loi sur les communes.
3. D'accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026, une compétence financière de CHF 20'000.- par année, pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles mais urgentes et/ou indispensables, étant bien entendu que la Municipalité renseignera le Conseil.

Le préavis 03/2021 et le rapport de la commission de gestion et finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

6. Election d'un/e délégué/e pour l'association intercommunale « ASICOVV »

Madame Isabelle Mancino, Municipale, présente l'association intercommunale de l'ASICOVV. C'est l'association des écoles primaires pour l'établissement scolaire Cossonay Veyron-Venoge. La tâche du/de la délégué/e est de se rendre deux fois par année à l'assemblée.

Madame Yasmina Jankewitz est nommée déléguée, par acclamation.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries demande d'indiquer les dates de la prochaine assemblée. Madame Isabelle Mancino, Municipale, répond que la date n'est pas fixée mais que l'assemblée se déroule généralement mi-octobre.

7. Election d'un/e délégué/e et d'un/e suppléant/e pour l'association intercommunale « AJERCO »

Madame Isabelle Mancino, Municipale, présente l'association intercommunale de l'AJERCO. Il s'agit de l'association pour l'accueil de jour pour les élèves.

Madame Caroline Caulet Cellery est nommée déléguée, par acclamations.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat est nommé délégué suppléant, par acclamations.

8. Communications de la Municipalité

Monsieur Christophe Longchamp, Président, rectifie que lors de la l'élection de délégués pour l'AIPCV, il ne fallait qu'un membre.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, indique que tout se passe bien. Une nouvelle commission sera créée pour le projet bâtiment communal, maintenant qu'il n'y a plus de classe. Le bâtiment devra être mis aux normes, notamment avec l'installation d'un ascenseur. La commune continue de recevoir le loyer de la classe jusqu'en juillet 2022.

Le nouveau site Internet de la commune est en ligne, s'il y a des remarques à propos de celui-ci, il faut s'adresser à M. Jérôme Girardin.

Monsieur Marc Vial, Municipal, a le dicastère de la réservation des locaux communaux. Dorénavant, les réservations se font via le site Internet de la commune. Les clés seront toujours remises par Madame Maria Bonzon.

Concernant la place de parc à l'entrée de la forêt, au Chemin du Refuge, elle ne peut pas être bétonnée mais sera refaite avec du tout-venant.

Monsieur Dominique Briand, Municipal, remercie les habitants pour leur participation au coup de balai. La journée s'est très bien déroulée et les participants semblent avoir eu du plaisir.

Madame Isabelle Mancino, Municipale, n'a pas d'information à communiquer.

Monsieur Olivier Bonzon demande ce qu'il en est pour la révision du PACom. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond que la Municipalité va se pencher prochainement sur le sujet.

9. Propositions individuelles

Monsieur Christophe Longchamp, Président, informe qu'une motion « Contre l'installation d'une antenne Swisscom à moins de 800 des habitations » a été déposée auprès du bureau du Conseil en ce jour. Elle sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil général.

Il rappelle les votations du 28 novembre 2021 et la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 6 décembre.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Christophe Longchamp, Président, lève l'assemblée à 20h30.

Le Président
Christophe Longchamp



La Secrétaire
Nicole Bonzon

